



Éléments de synthèse de la journée de concertation du 7 octobre (Mise en œuvre de l'arrêté du 28 mai 2019)

(70 collègues des 5 sites de l'INSPE ont participé à cette première concertation)



Trois problématiques principales ont été proposées à la discussion.

- ▶ 1°) Quels procédés pour construire une maquette de formation qui intègre la ventilation des enseignements, à savoir :
 - ▶ 55% Enseignement des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, transmettre les valeurs républicaines)
 - ▶ 20% Polyvalence, pédagogie générale et gestion de classe
 - ▶ 15% Pratique réflexive et recherche
 - ▶ 10% Contexte (notamment territorial) et innovations propres à chaque INSPE.
- ▶ 2°) Quels enjeux et quelles modalités pour que 1/3 de la formation soit assurée par des « praticiens » qui exercent en parallèle devant des élèves qui exercent dans le 1^{er} degré (PEMFs, autres ?)
- ▶ 3°) Quel continuum de formation L2 – T3 qui intègre les attendus à l'entrée en master 1 MEEF



Remarques générales des formateurs.

- **Un manque cruel d'informations précises sur :**
 - Les contenus des épreuves du concours.
 - La nature des stages en M1 et en M2
 - Le statut des stagiaires notamment en M2
 - Les missions qui leur seront offertes
 - Les conditions relatives à l'année de professeur stagiaire (post concours)
 - Le niveau du cadrage ministériel dans la conception des maquettes, en lien avec la volonté d'uniformisation des formations sur le territoire national.
 - Comment concilier maquettes nationales et autonomie des universités ?
- **Un questionnaire revient dans plusieurs contributions : cette journée n'est-elle pas trop précoce ?**
- **N'a-t-elle pas pour fonction de nous préparer au changement ?**
- **Ne tenir la seconde journée qu'une fois ces informations connues.**

1°) Construire une maquette de formation qui intègre la ventilation des enseignements, telle que voulue par l'arrêté ?

- ▶ Un consensus semble se faire jour; chaque élément actuel de la formation participe pour une part relative aux enseignements des fondamentaux (lire, écrire, compter, vivre ensemble, partager les valeurs de la République), à l'exercice de la polyvalence (disciplines enseignées, gestion de classe, pédagogie générale), à la pratique réflexive (recherche, analyse réflexive)...
- ▶ Le modèle de la contribution des programmes (2015, 2016) aux différents axes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) en atteste.
- ▶ Reste à mieux identifier et à traduire en observables (en lien avec les différents niveaux d'attendus de l'arrêté, en fin de formation initiale) dans les formations, les compétences professionnelles visées, pour reconstituer par agrégation les différents blocs (au moins 55% fondamentaux, au moins 20% polyvalence, au moins 15% réflexivité, 10 % innovation, expérimentation)
 - ▶ Ce travail pourrait -être confié aux responsables de modules de formation, en lien avec les UCD et l'UCI, ce pourrait-être une commande pour la réunion des UCD prévue le 18 novembre, il faudrait prévoir la tenue d'une UCI)

2°) Quels enjeux et quelles modalités pour que 1/3 de la formation soit assurée par des « praticiens » qui exercent en parallèle devant des élèves qui exercent dans le 1^{er} degré (PEMFs, autres ?)

- ▶ L'intégration pour 1/3 du volume de formation des « praticiens » exerçant devant des élèves du même degré, demande différents états des lieux :
 - ▶ D'un point de vue quantitatif, on observe une forte diversité selon les départements, en lien avec l'hétérogénéité des potentiels offerts par chaque DSDEN (du manque important du nombre de PEMF dans les Landes à un nombre de formateurs dédiés à la formation initiale, calibré au regard du nombre de stagiaires en Gironde)
 - ▶ D'un point de vue plus qualitatif, un bilan de compétences des PEMFs semble nécessaire au regard des missions qui leur seraient confiées dans le cadre du master MEEF.
 - ▶ A ce jour, ce sont les modules d'accompagnement des stagiaires, avec un lien fort avec l'exercice professionnel qui sollicitent très majoritairement les PEMFs. (module analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves). A la marge, ils interviennent actuellement sur des champs disciplinaires (LV, EPS...) et sur des TD du tronc commun, selon leurs compétences
 - ▶ D'autre part, une partie non négligeable de la formation qu'ils apportent à travers le tutorat, n'est pas actuellement comptabilisée comme partie prenante de la formation dans le master
 - ▶ Faire de l'école du stagiaire un lieu de formation identifié dans le cadre du master. Les équipes pédagogiques, la direction des écoles, participent de fait à la formation initiale car ce sont les seuls personnels permanents sur les lieux de stage (les PEMFs ne font que passer lors des visites) contrairement au 2nd degré où le tuteur est généralement enseignant dans l'établissement du stagiaire et où le chef d'établissement est sollicité pour la formation.
 - ▶ Faire des écoles un véritable lieu de formation suppose, un accompagnement des écoles qui reçoivent un stagiaire, une reconnaissance du travail de formation effectué, une certaine permanence des lieux de stages identifiés comme lieu de formation et ce dès le master 1, afin d'assurer une continuité.



Pour une meilleure intégration des « praticiens » dans la formation.

- ▶ Constituer des collectifs de formateurs pluri-catégoriels, pluridisciplinaires, (EC, Prag-Prce, PEMFs...) stables et identifiés en charge de la formation d'un groupe d'étudiants (reste à déterminer l'effectif de ce groupe), l'expérience des sites délocalisés tend à montrer que des groupes d'une cinquantaine d'étudiants, amenés à se sous-diviser au regard des différents besoins de formation identifiés, seraient la taille idoine)
- ▶ Structurer les maquettes de formation autour d'un axe central dédié à l'accompagnement de la construction des compétences professionnelles (en s'inspirant du module 2A2E) qui irriguerait tous les autres modules de formation.
- ▶ Mettre en œuvre un plan conséquent de formation de formateurs qui accompagne l'intégration massive des « praticiens » dans la formation.
- ▶ Reconnaître, valoriser, le travail collectif nécessaire (REH, mais aussi espace et temps dédiés à la réflexion et à la construction collective)

3°) Continuum de formation L2 – T3 qui intègre les attendus à l'entrée en master 1 MEEF

- ▶ Les attendus à l'entrée en master MEEF tels qu'ils sont déclinés en annexe de l'arrêté du 28 mai 2019 suppose que de nombreux modules de formations soient proposés au sein des parcours licences à destination des étudiants se destinant aux métiers de professeurs des écoles.
 - ▶ Des modules notamment de français et de mathématiques (mise à niveau au regard des exigences des attendus), mais aussi dans les disciplines enseignées à l'école primaire et pour lesquelles bon nombre d'étudiants n'a pas reçu d'enseignement depuis la classe de 3^{ème} (arts ou EPS par exemple)
 - ▶ Des modules de sensibilisation au métier d'enseignant y compris avec des publics d'élèves jeunes, voir très jeunes (instruction obligatoire dès 3 ans)
 - ▶ Des modules visant le développement des compétences en matière de communication orale et écrite.
- ▶ Pour ce qui concerne les années post recrutement, le manque d'information ne permet pas de réellement travailler cette question. L'importance du développement d'une formation continuée est une nouvelle fois réaffirmée, notamment au regard des attendus en fin de formation fixés par l'arrêté. Il est toutefois utile de rappeler qu'actuellement près de 35% des lauréats du CRPE ne sont pas titulaires du master MEEF, et n'ont donc reçu aucune formation au métier. une attention particulière devra leur être apportée (aménagement de service, 1/2 temps...)